

Paris, le 23 septembre 2003

**Objet : Très urgent / APPEL CITOYEN**  
**le GISTI a besoin de vous, de vos dons**

Le sort fait aux étrangers dans un pays est une bonne mesure, non seulement des qualités d'hospitalité de ce pays, mais aussi de sa capacité à respecter dans les faits les valeurs qu'il met en avant, les grands textes qu'il signe. En France, et dans toute l'Europe, les droits de l'homme, l'égalité, les règles d'un Etat de droit sont trop souvent bafoués par les lois sur les étrangers et par les pratiques administratives envers eux.

Aujourd'hui comme il y a trente ans, au moment de sa naissance, le GISTI considère que défendre les droits des étrangers c'est lutter pour le respect du droit et de la démocratie.

La mission que s'est donnée le GISTI (groupe d'information et de soutien des immigrés) depuis 1972 est d'aider les étrangers et de les informer de leurs droits. Depuis il est devenu expert, et une référence sur les questions d'asile et d'immigration, mais aussi de droits sociaux (CMU, AME...). Il dénonce par le recours au droit les pratiques abusives et illégales (pour mieux nous connaître, consultez le site [www.gisti.org](http://www.gisti.org), avec le bilan d'activités).

En l'absence de toute réserve, la trésorerie du Gisti, comme celle de la plupart des associations, est par essence fragile. En 1998, le Gisti avait déjà connu de graves difficultés financières. L'aide exceptionnelle de donateurs et d'artistes (concerts, CD « liberté de circulation »...) nous avait fait surmonter cette crise et avoir des comptes équilibrés ces quatre dernières années. Mais aujourd'hui, la situation est très grave. Le Gisti n'est plus en mesure de régler ses factures et aura même de grosses difficultés pour le paiement des salaires et charges sociales. Il accusera un déficit de plusieurs milliers d'euros d'ici la fin 2003.

Nous avons toujours eu l'habitude de nous battre, y compris pour trouver des sources de financement et améliorer nos ressources propres, gages de notre liberté (autofinancement à hauteur de 55 %). Pour la première fois, l'horizon nous paraît bouché, et nous ne pourrions pas nous en sortir tout seuls. Certes, comme beaucoup d'associations, nous disposons de quelques subventions publiques. Toutefois, cette année, aucune de ces subventions ne nous a encore été versée. Certaines ont même diminué de façon substantielle. De plus, la politique actuelle des dépenses publiques et du gouvernement nous laisse à penser qu'elles subiront une importante baisse, voire disparaîtront tout simplement !

Le travail du Gisti est intimement lié à l'activité législative. Plus les lois changent, plus nous devons informer. Cette année, nous avons ainsi élaboré des documents présentant les projets du gouvernement actuel en matière d'asile et d'immigration, dans lesquels nous tentons de montrer les dangers des modifications envisagées. De plus, parce que les questions d'asile relèvent désormais de la compétence européenne, nous tentons depuis plusieurs mois de collaborer avec

les associations de l'ensemble des pays membres (campagne pour la régularisation des sans-papiers en Europe, réflexion sur « l'externalisation » des camps de réfugiés). Ce travail entraîne des dépenses nouvelles. Demain, il faudra refaire toutes nos brochures et guides pratiques à destination des étrangers et de ceux qui les soutiennent. Demain, nous risquons de ne plus pouvoir assurer notre mission d'information, notre analyse critique, notre combat des choix des politiques communautaires.

Notre existence même est menacée.

Nous n'avons, dans le passé, jamais sollicité l'aide et le soutien au-delà du cercle habituel des personnes qui connaissent le Gisti et collaborent avec lui. Nous sommes obligés de franchir le pas pour ne pas disparaître.

C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers vous. Parce que vous avez entendu parler de notre travail ou le découvrirez en allant voir notre site, vous aurez sûrement envie de nous aider. Autour de vous, proches de vous, des étrangers ont probablement été aidés par notre association.

Pour que continue à vivre le Gisti, pour qu'il continue à aider les étrangers à les informer de leurs droits, vous pouvez surtout apporter un soutien financier<sup>1</sup>, mais aussi en parler à des amis, des relations professionnelles qui peuvent être intéressés par nos publications et formations ou encore seraient susceptibles de nous soutenir à leur tour.

Merci de l'attention que vous avez porté à cette lettre. Merci si vous pouvez faire davantage. Merci si vous avez des contacts pouvant assurer des financements nouveaux. Merci de prendre 5 minutes pour, aussi, nous donner toute piste que nous ne manquerons pas de creuser.

Recevez nos amicales salutations.

Pour le Gisti, Nathalie Ferré  
*Présidente*

---

<sup>1</sup> Nous vous rappelons que les dons accordés au Gisti, association reconnue d'intérêt général, bénéficient d'une déduction fiscale (à hauteur de 60 % du montant versé). Nous nous chargerons d'établir le reçu vous permettant de l'obtenir.

Les dons par chèque doivent être envoyés – libellés à l'ordre du Gisti – à l'adresse Gisti 3 Villa Marcès, 75 011 Paris ; pour les dons par virements le Gisti dispose de deux comptes, l'un postal (RIP : 20041 01012 3018202V033 61), l'autre bancaire (RIB : 10278 06011 00020827240 67)